

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 06-2025

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, un règlement portant le numéro 06-2025.

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 21-2024 afin de réduire la hauteur minimale des bâtiments principaux dans la zone RR-13 pour un projet intégré résidentiel.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 juin 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, temporairement situé au 86, place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, le 1^{er} juillet 2025.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 1^{er} juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} juillet 2025.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière